

Eglises réformées Berne-Jura-Soleure

Le Conseil synodal

Case postale, 3000 Berne 23

Téléphone 031 370 28 28

Courriel: synodalrat@refbejus0.ch

www.refbejus0.ch



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn

Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Communiqué de presse en l'affaire de la pasteure Christine Dietrich (Siselen-Finsterhennen)

Le chancelier: Anton Genna

26 janvier 2012

L'enquête portant sur l'attitude de la pasteure Christine Dietrich de Siselen est close. Le Conseil synodal des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure est donc en mesure de statuer sur cette affaire. Il ressort de l'enquête que la pasteure ne peut être accusée d'avoir tenu des propos dénigrant l'islam ni d'avoir prononcé des prédications incitant à la haine. En revanche, en août 2010 déjà, en raison de sa présence et de ses activités lors de différentes manifestations islamophobes et d'extrême-droite en Allemagne, le Conseil synodal avait réagi en lui notifiant un rappel à l'ordre; la pasteure Dietrich avait depuis lors respecté les directives émises dans ce cadre. Son activité dirigeante sur le blog Internet «Politically Incorrect» a été en revanche jugée incompatible avec sa position de pasteure de l'Eglise bernoise dans la mesure où ce blog - au moins partiellement - est le porte-voix d'une attitude haineuse envers l'islam. Même si la pasteure Dietrich a abandonné toutes ses fonctions sur ce blog à la fin de l'été 2011, le Conseil synodal lui a donné comme directive claire de ne plus se compromettre dans de telles activités.

A l'automne 2011, la pasteure Christine Dietrich de Siselen-Finsterhennen, a été accusée dans les médias de diffuser des propos dénigrant systématiquement l'islam et d'injurier les fidèles de cette religion en recourant à un langage totalement déplacé. Il a été également question de «prédications incitant à la haine». Face à un ensemble de rumeurs ne permettant plus d'avoir une idée claire de la situation, le Conseil synodal a commandité une enquête externe auprès de Andreas Hubacher, avocat bernois et ancien préfet, afin d'établir la vérité des faits. Sur cette base et après avoir auditionné Madame Dietrich, le Conseil synodal des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure peut statuer en l'affaire.

Le Conseil synodal prend acte du fait que l'enquête n'a pas mis en évidence d'éléments prouvant l'existence de propos ou d'écrits islamophobes émis par Madame Dietrich ni encore de «prédications incitant à la haine» prononcées par elle. Les incitations à la haine n'émanent donc pas de Madame Dietrich. Il convient de souligner que la paroisse, au sein de laquelle Madame Dietrich exerce actuellement son ministère, n'a relevé aucun manquement. A cet égard et sur la base des résultats de l'enquête, le Conseil synodal prend la défense de Madame Dietrich. Le Conseil synodal rappelle qu'une critique fondée, que ce soit de sa propre religion ou de religions étrangères, de même que les discussions et débats théologiques dans le cadre dont l'Eglise réformée les comprend, ne constituent en aucune manière une atteinte au Règlement ecclésiastique ni au Règlement de service pour pasteurs et pasteuses.

En ce qui concerne la présence et l'activité de Madame Dietrich lors de manifestations islamophobes et xénophobes en Allemagne, en août 2010 déjà, le Conseil synodal a notifié un rappel à l'ordre à Madame Dietrich parce qu'elle avait procédé à une célébration dans une manifestation et qu'elle avait aussi assuré des services de traduction lors d'une autre manifestation de ce genre. Le Conseil synodal n'a pas eu connaissance d'éléments selon lesquels Madame Dietrich n'aurait pas observé ce rappel à l'ordre. Le Conseil synodal considère donc qu'il a été suivi des faits et il en réitère la validité.

Le rapport d'enquête établit clairement que Madame Dietrich a assumé une fonction de direction et de coresponsabilité rédactionnelle du blog «Politically Incorrect» même si la responsabilité principale en aurait incombé à Stefan Herre. Compte tenu de la publication sur ce blog de propos systématiques de dénigrement et de haine, le Conseil synodal constate qu'une participation à un tel site dans une fonction dirigeante n'est pas compatible avec un engagement comme pasteur au service de l'Eglise bernoise. Le Conseil synodal y voit une claire atteinte au Règlement ecclésiastique et au Règlement de service des pasteurs et pasteurs. Il a donc donné à Madame Dietrich des directives claires selon lesquelles elle devait à l'avenir s'abstenir de toute participation à de tels blogs.

Madame Dietrich a expressément manifesté sa volonté de respecter les directives qui lui ont été imparties ainsi que les dispositions du Règlement ecclésiastique et du Règlement de service pour pasteurs et pasteurs, dans lesquelles elle se reconnaît. Elle affirme avoir cessé, à l'été 2011 déjà, toute activité au sein de "Politically Incorrect". Madame Dietrich rappelle son engagement de toujours pour les droits de la personne humaine (par exemple des femmes musulmanes) et pour le droit à l'existence de l'Etat d'Israël. Elle se déclare également prête au dialogue avec un islam éclairé. Avec la notification à l'intéressée de ces diverses directives, le Conseil synodal déclare la procédure close.

Bases documentaires

Règlement ecclésiastique (extrait)
Art. 154 a

Règlement de service pour pasteurs et pasteurs (extrait)
Art. 8, Art. 10, Art. 52, Art. 62, Art. 64

Les médias intéressés peuvent se procurer une synthèse des conclusions de l'avocat Hubacher (en allemand seulement).

Renseignements

Andreas Zeller, président du Conseil synodal (contact via: 031 370 28 33)

Lucien Boder, conseiller synodal, chef du dépt. Théologie (contact via 031 370 28 33)